



À l'attention de la Résidence sociale AMLI – Bry-sur-Marne

Villeneuve-Saint-Georges, le 08/11/2022

NOTE SOCIALE DANS LE CADRE D'UNE ORIENTATION VIA SI-SIAO

Madame ICHAR est de nationalité Portugaise (Guinée Bissau). Titulaire d'un titre de séjour en cours de validité, elle est arrivée en France en janvier 2016 pour rejoindre son époux.

Cependant, ce dernier se montre rapidement violent. Ainsi, elle a dû quitter le logement qu'elle occupait avec lui à Villeneuve-Saint-Georges (VSG) en octobre 2021. Depuis, elle alterne les lieux d'hébergement, ce qui explique sa domiciliation en cours au CCAS de VSG.

En attendant qu'elle puisse accéder à une solution plus adaptée à sa situation, Madame est présentement contrainte de vivre dans un appartement qu'elle partage avec plusieurs inconnus. Elle dispose d'une chambre, moyennant une participation financière mensuelle importante, qu'elle honore pourtant.

Madame m'a fait part de fortes tensions au sein de cette colocation forcée.

Au niveau professionnel, Madame est en CDI temps plein, en qualité de « Gouvernante » au sein d'un hôtel sis à MAGNY-LE-HONGRE (77) . Elle perçoit environ 1600€ de salaire chaque mois. Ces trois derniers mois, elle a perçu 141€ de Prime d'activité versée par la CAF, en complément de ses ressources professionnelles.

Je précise que Madame a entamé les démarches afin de divorcer d'avec son actuel mari. En effet, la demande d'aide-juridictionnelle que nous avons remplie et envoyée a été traitée par le TJ de Créteil, qui a accordé une aide totale. En conséquence, Madame pourra mener à bien la démarche de séparation avec l'aide de l'avocat qui lui a été attribué.

Pour terminer, j'atteste que le ménage possède un degré d'autonomie suffisant et démontre une mobilisation importante dans l'amélioration de sa situation sociale.

Vincent JALIER

Conseiller en Economie Sociale Familiale
C.C.A.S de Villeneuve-Saint-Georges

01 45 10 13 20

vjalier@villeneuve-saint-georges.fr